



FAGACE

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE

UNE INSTITUTION FINANCIERE INTERNATIONALE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Objet : Constitution d'un fichier de base de cabinets spécialisés

Référence : FAGACE/CMR/AMI/2026/01

1. Contexte et objectifs

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE), dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions d'appui au financement du développement économique et social de ses États membres, envisage constituer un vivier de cabinets spécialisés en matière d'ingénierie financière et de montage de projets.

Cet avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier des cabinets qualifiés pouvant accompagner le FAGACE, ses partenaires et bénéficiaires dans les domaines suivants :

- la structuration de financements ;
- le montage de business plans bancables ;
- la réalisation d'études techniques, économiques, financières et de faisabilité ;
- la recherche et la mobilisation de financements.

Dans le cadre de missions spécifiques à réaliser, ce vivier de prestataires pourra être consultés.

2. Domaines d'expertise recherchés

Les cabinets candidats au présent AMI doivent justifier de leurs compétences avérées dans un ou plusieurs des domaines ci-après :

- Structuration financière de projets publics et privés ;
- Montage de plans d'affaires et de modèles financiers ;
- Études de faisabilité (techniques, économiques, financières, environnementales et sociales) ;
- Assistance à la mobilisation de financements (banques, institutions financières, bailleurs de fonds, investisseurs) ;
- Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP).

La connaissance du secteur public couplée aux expériences avérées avec les collectivités locales et territoriales constitue un atout important.

3. Profils des cabinets éligibles

Peuvent manifester leur intérêt des cabinets conseils :

- nationaux ou internationaux ;
- légalement constitués et en activité depuis au moins cinq (05) ans ;
- disposant de références pertinentes dans les domaines concernés.



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) | FAGACE/CMR/AMI/2026/01

Cotonou, 298, Boulevard Cen-Sad Rue 12 044, 01 BP 2045 RP - Cotonou, République du Bénin

Tél : +229 01 21 30 05 21 / 01 21 30 08 77 / 01 97 97 97 30 / 01 94 01 37 20 - E-mail : courriel.fagace@fagace.org

Page 1 sur 3

4. Dossier de manifestation d'intérêt

Les cabinets intéressés sont invités à soumettre un dossier comprenant au minimum les éléments suivants :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée par un représentant dûment habilité ;
2. Une présentation générale du cabinet (statut juridique, historique, organisation et domaines d'intervention) ;
3. La description détaillée des expertises proposées en lien avec les missions visées par le présent AMI ;
4. Une liste de références techniques pertinentes, notamment celles réalisées pour :
 - des projets structurants ;
 - des projets de structuration financière et de montage de business plans ;
 - des collectivités locales, institutions publiques ou projets PPP (le cas échéant) et privées ;
5. Les CV des experts clés susceptibles d'intervenir ;
6. Une grille indicative de tarification ou les conditions financières de réalisation des missions, précisant notamment :
 - les modes de facturation (forfait, taux journalier, honoraires au succès, etc.) ;
 - les fourchettes de coûts selon le type de mission ;
 - conditions financières de règlement des prestations ;
 - toute autre condition financière jugée pertinente ;
7. Les coordonnées complètes du cabinet (adresse, téléphone, e-mail).

5. Critères de sélection

Les manifestations d'intérêt seront analysées sur la base des critères suivants :

- Pertinence des domaines d'expertise par rapport aux besoins du FAGACE ;
- Expérience générale et qualité des références similaires ;
- Expériences spécifiques avec les collectivités locales et le secteur public ;
- Qualité et qualification des experts proposés ;
- Cohérence et clarté de la grille de tarification et des conditions financières proposées ;
- Flexibilité des conditions de règlement des prestations.

6. Modalités de soumission

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis en fichier unique, par voie électronique (format PDF) à l'adresse suivante : offres@fagace.org

Date limite de soumission : **lundi 09 mars 2026 à 17h00, heure de Cotonou.**

7. Sélection et formalisation du partenariat

À l'issue de l'analyse des dossiers reçus, les cabinets jugés conformes aux critères du présent avis seront retenus et intégrés dans la base de données du FAGACE.

Les cabinets retenus seront contactés ultérieurement en vue de la signature d'un Mémoire d'Entente (MOU), définissant notamment :

- le cadre général de collaboration avec le FAGACE ;
- les modalités de recours aux services du cabinet ;
- les principes d'intervention pour les missions futures.



La signature d'un MOU ne constitue pas un engagement automatique du FAGACE à confier une mission, laquelle fera l'objet, le cas échéant, de termes de référence spécifiques et d'accords spécifiques.

8. Dispositions finales

La soumission d'une manifestation d'intérêt n'entraîne aucun engagement du FAGACE quant à la consultation ou à la sélection d'un cabinet pour une mission donnée.

Le FAGACE se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler à tout moment et à sa simple convenance, le présent avis à manifestation d'intérêt sans obligation de justification.

Pour toute information complémentaire, les cabinets candidats (intéressés) peuvent contacter le FAGACE par voie électronique à l'adresse suivante : **offres@fagace.org**.

Cotonou, le 16 février 2026



Nguito Tiräina YAMBAYE